

**SARL ACD**  
**Société à Responsabilité limitée au capital de 20.000 Euros**  
**Siège social : 23 Avenue de l'Arcalod RUMILLY**  
**R.C.S. : ANNECY 412 162 851(1997 B 00276) SIRET : 412162.851.00031**

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024**

Les associés de la SARL ACD, au capital de 20.000 €, divisé en 500 parts sociales de 40 € chacune, se sont réunis au siège social, le 1<sup>er</sup> avril 2024 à 18h00, en assemblée générale extraordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Étaient présents :

- Monsieur Eric DOUCET, associée propriétaire de 220 parts,
- Madame Corinne DOUCET, associé propriétaire de 280 parts.

**Total des parts présentes : CINQ CENTS PARTS**

La séance est présidée par Monsieur Eric Doucet, gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés représentent plus des trois quarts des parts sociales et qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- Les statuts de la société,
- La feuille de présence;
- Les récépissés des lettres recommandées de convocation;
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de siège social
- Modification corrélative des statuts

Diverses observations sont échangées, toutes explications et précisions sont données aux associés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour:

ED      CD

### **Première résolution**

La collectivité des associés, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de 23 Avenue de l'Arcalod – 74150 RUMILLY à 293 Route de Faramaz – 74150 MARCELLAZ - ALBANAIS à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Deuxième résolution**

La collectivité des associés, en suite des résolutions précédentes, décide que l'article des statuts sera de plein droit remplacé par le texte ci-après.

### **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé : 293 Route de Faramaz – 74150 MARCELLAZ - ALBANAIS

Il peut être transféré en un autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **Troisième résolution**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

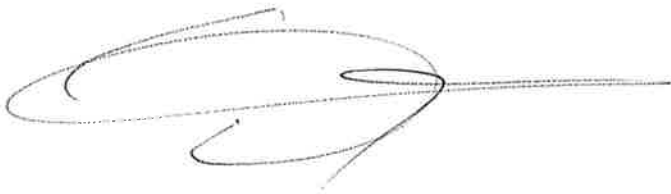
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Monsieur Eric DOUCET

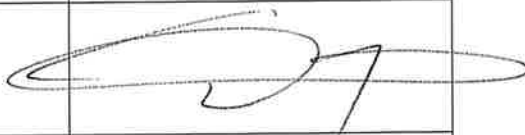
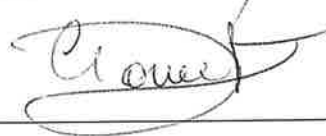
Madame Corinne DOUCET



**SARL ACD**  
**Société à Responsabilité limitée au capital de 20.000 Euros**  
**Siège social : 23 Avenue de l'Arcalod RUMILLY**  
**R.C.S. : ANNECY 412 162 851(1997 B 00276) SIRET : 412162.851.00031**

\*\*\*\*\*

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024**

| NOM DES ASSOCIES | NOMBRE DE PARTS | SIGNATURE                                                                            |
|------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Eric DOUCET      | 220             |    |
| Corinne DOUCET   | 280             |  |